

❖ REGLEMENT DE LA COUPE D'ALGERIE

Article 1 : La participation à la coupe d'Algérie est ouverte à tout club sportif régulièrement affilié et engagé au titre de la saison en cours.

Article 2 : l'engagement des équipes désireuses participer, se fera directement auprès de la fédération. Les délais et les montants des frais d'engagement pour chaque catégorie seront déterminés au début de chaque saison sportive.

Article 3 : Le nombre de tours ainsi que les phases éliminatoires seront déterminées et programmés dès que le nombre d'équipe pour chaque catégorie est arrêté, après le délai d'engagement.

Annulation de la compétition d'une catégorie où il y'a moins de quatre équipes engagées.

Article 4 : Les équipes finalistes de la coupe d'Algérie au titre de la saison précédente s'engage au même titre que toutes les autres équipes et les vainqueurs de la saison passée sont classées têtes de série N°01, de la catégorie respective, lors du tirage au sort.

Article 5 : les catégories d'Age concernées par la coupe d'Algérie sont :

➤ **Filles :**

✓ (U 12) - (U15) - (U 19) et seniors

➤ **Garçons :**

✓ (U 12) - (U15) - (U19) et seniors

Article 6 : La licence validée pour la saison en cours est obligatoire conformément aux règlements généraux de la fédération, y compris le capitaine non joueur d'une équipe ainsi que l'encadrement présent avec les joueurs au niveau du banc. La non présentation de la licence d'un joueur au cours des rencontres de la coupe d'Algérie entraînerait sa disqualification.

Article 7 : Les personnes autorisées à s'installer sur le banc de l'équipe au cours des matchs doivent toutes être régulièrement licenciées et sont au nombre de :

- ✓ Trois (03) ou quatre (04) joueurs portés sur la feuille de match.
- ✓ Un (01) capitaine d'équipe s'il est non joueur.
- ✓ Une (01) autre personne.

Article 8 : La tenue sportive est obligatoire, elle doit être conforme aux lois et règlement du tennis de table. Le juge-arbitre est chargé de faire respecter cette disposition et peut refuser l'accès à la table à un joueur ne s'y conformant pas. Les joueurs d'une même équipe doivent obligatoirement porter une même tenue portant au dos le nom du club. Il est préférable de mentionner le nom du joueur

Article 9 : La coupe d'Algérie se déroule en élimination directe selon les formules de compétitions suivantes :

- ✓ Jeunes : Corbillon (A-X, B-Y, Double – A-Y, B-X)
- ✓ Seniors : seniors selon la formule Olympique par ordre : doubles B/C-Y/Z, A-X, C-Z, A-Y, B-X
- ✓ Les parties se déroulent aux meilleurs de cinq sets. La rencontre se termine dès qu'une équipe gagne trois (03) parties.

Article 10 : Un club ne peut surclasser qu'un seul joueur à la catégorie immédiatement supérieur et identifié avant le début de la compétition.

Article 11 : Tout cas qui survient et n'est pas prévu dans le présent règlement sera traité par la structure d'organisation désignée par la fédération pour la circonstance en se référant en priorité aux lois et règlement de la fédération internationale de tennis de table.